

# Conditions générales de vente (CGV)

(1ère édition le 01/12/2023)

Validité : jusqu'à leur prochaine actualisation

Conditions générales de vente (CGV) aux particuliers

Les présentes conditions générales de vente (dites « CGV ») s'appliquent aux prestations pour l'apprentissage du français langue étrangère (FLE) et de location de chambre d'hôtes que propose « Un langage en commun » – nom commercial de l'entreprise individuelle Marie-France MOGUEZ (N° Siren 788 469 781) – aux particuliers.

Ci-après « Un langage en commun » désigne l'entreprise ; « l'Apprenant » désigne le client particulier ; « cours » désigne une prestation (cours, activité, sortie, etc.) proposée par Un langage en commun aux particuliers.

Les CGV sont consultables à tout moment sur le site de Un langage en commun (www.unlangageencommun.fr) dans leur version originale.

### **CVG COURS**

L'Apprenant doit adhérer sans réserve aux CGV en vigueur lors de sa demande de devis via le formulaire en ligne (disponible dans le descriptif des frais sur le site www.unlangageencommun.fr), en cochant la case prévue à cet effet.

Suite à sa demande de devis via le formulaire en ligne, l'Apprenant reçoit par mail une copie des CGV en vigueur – ainsi qu'une version traduite en anglais s'il en fait la demande par mail.

### 1. Conditions d'inscription

Pour pouvoir assister à un cours de Un langage en commun, l'Apprenant doit y être inscrit.

Pour que son inscription à un cours soit valide, l'Apprenant doit (à la fois) :

- avoir au minimum 18 ans lors de sa demande d'inscription,
- accepter sans réserve les CGV via le formulaire d'inscription,
- avoir réalisé le paiement correspondant à sa demande d'inscription.

### 2. Conditions de paiement

L'Apprenant doit réaliser le paiement dans le délai indiqué sur la facture et en tout état de cause avant le premier cours. Au-delà, Un langage en commun se réserve le droit d'annuler la procédure d'inscription de l'Apprenant. Modes de paiement acceptés : paiement par Wise ou virement bancaire en euros (les éventuels frais bancaires sont à la charge de l'Apprenant) après émission d'une facture.

### 3. Tarifs

Les tarifs indiqués sur <u>www.unlangageencommun.fr</u> sont les tarifs en vigueur toute taxe comprise (TTC). Il n'y a pas de frais supplémentaires à ce qui est indiqué sur www.unlangageencommun.fr.

# 4. Conditions d'annulation

Toute annulation de cours à l'initiative de Un langage en commun, quel qu'en soit le motif et quel qu'en soit le moment, entraîne systématiquement :

- Soit la reprogrammation du cours en accord avec l'Apprenant,
- Soit le remboursement du cours à l'Apprenant, au prorata

En cas d'annulation, l'Apprenant en est informé par email, dès que possible.

Si l'Apprenant a commencé à suivre les cours, il ne peut pas demander l'annulation de son inscription, ni obtenir de remboursement.

### 5. Absences et retards

En cas de retard de l'Apprenant, Un langage en commun n'effectue aucun remboursement. En cas d'annulation d'un cours moins de 24 heures avant sa tenue par l'Apprenant ou d'absence au cours, Un langage en commun n'effectue aucun remboursement.



### Cas des cours en groupe

En cas d'absence de l'Apprenant, Un langage en commun ne rembourse pas la séance manquée. Un langage en commun transmet par mail à l'Apprenant les documents de la séance manquée.

#### Cas des cours individuels

En cas d'absence de l'Apprenant, celui-ci doit en informer Un langage en commun au moins 24 heures à l'avance, et la séance sera alors reportée suivant les disponibilités de l'Apprenant. Si l'Apprenant ne prévient pas à temps, Un langage en commun ne rembourse pas la séance manquée.

#### 6. Exclusion

En cas de mauvaise conduite, Un langage en commun se réserve le droit d'exclure définitivement l'Apprenant, sans préavis ni remboursement.

# 7. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports pédagogiques dont l'auteur est Un langage en commun sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Ces documents appartiennent à Un langage en commun et sont uniquement destinés aux apprenants qui les reçoivent dans un cadre de prestation délivrée par Un langage en commun.

L'Apprenant s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations, ou de l'édition pour la formation, sans autorisation préalable de Un langage en commun.

Toute exploitation non autorisée des documents dont Un langage en commun est l'auteur sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et pourra être poursuivie conformément au Code de la Propriété intellectuelle.

### 8. Droit à l'image

Un langage en commun s'engage à ne pas exploiter l'image de l'Apprenant, de quelque forme que ce soit. L'Apprenant s'engage à ne pas exploiter l'image de la professeure, de quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites.

# 9. Protection des données à caractère personnel

En entamant une procédure d'inscription, via le formulaire d'inscription, l'Apprenant s'engage à fournir à Un langage en commun des informations sincères et véritables le concernant, permettant la bonne exécution de la prestation. La communication de fausses informations est contraire aux présentes CGV.

En acceptant les présentes CGV, l'Apprenant autorise Un langage en commun à stocker, traiter et utiliser les données qu'il fournit aux fins d'exécution de ses prestations et ce, dans le respect de la réglementation française et européenne applicable en matière de protection des données personnelles.

Un langage en commun s'engage à ne demander à l'Apprenant que des informations limitées, pertinentes et adéquates à la bonne exécution de ses prestations. Il s'agit de fait :

- de données permettant la gestion pédagogique, c'est-à-dire l'évaluation, l'orientation et la prise de décision en vue de l'apprentissage du français de l'Apprenant,
  - de données permettant la gestion comptable et logistique, par exemple l'établissement du devis,
  - de données permettant une communication et des interactions fluides et réglementaires.

Ces données relèvent principalement de l'identité, des coordonnées et des données relatives à l'apprentissage du français et à l'insertion en France. Ces informations recueillies sont strictement confidentielles et Un langage en commun en est seule détentrice : Marie-France MOGUEZ est la personne responsable de la gestion des données à caractère personnel. Ces données sont conservées pour une durée maximale de 2 ans à compter de la demande d'inscription via le formulaire. Un langage en commun n'effectue aucun transfert de données vers un tiers. Un langage en commun utilise, autant que faire se peut, des outils en ligne cryptés et sécurisés afin de garantir la protection les données personnelles de l'Apprenant.

Conformément à la réglementation, l'Apprenant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données, un droit à la limitation du traitement, à l'opposition au traitement, un droit d'exercer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (<u>la CNIL</u>) et d'indiquer des directives sur le sort des données. L'Apprenant peut exercer ses droits, à n'importe quel moment, en contactant Un langage en commun par mail : <u>unlangageencommun@gmail.com</u>.



### 10. Réclamation

Les présentes Conditions générales de ventes sont régies par la loi française. Seul le Tribunal du ressort du lieu de la chambre d'hôtes objet de la location est compétent. Il est cependant rappelé que le recours préalable à un mode de résolution amiable des différends est imposé suivant décret du 11 décembre 2019. Ainsi, une tentative de résolution amiable du différend doit être privilégiée.

Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

# **CVG CHAMBRE D'HÔTE**

Ces conditions générales de vente sont destinées à l'usage de la réservation de séjours en chambres d'hôtes à « Un langage en commun», 40150 SOORTS-HOSSEGOR, France. Elles constituent le contrat de réservation entre les propriétaires Pascal et Marie-France MOGUEZ et le client d'un séjour en chambre d'hôtes.

Article 1 - durée du séjour : Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. Le propriétaire pourra accepter la prolongation du séjour à titre onéreux si la chambre est libre à la suite du séjour prévu.

Article 2 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 35 % du montant total de la location pour un séjour de 6 nuits ou plus. Le versement de l'acompte implique l'acceptation des CGV. La réservation conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier, même partiellement, à des tiers, personnes physiques ou morales. Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors taxe de séjour.

Article 3 - absence de rétractation : Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

Article 4 - annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par courrier ou courriel recommandé au propriétaire.

- . Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte et/ou le paiement du séjour seront restitués au client.
- · Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- · Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début du séjour, les propriétaires se réservent le droit de disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- · Si le client ne respecte pas l'heure maximale d'arrivée, les propriétaires se réservent le droit de refuser d'accueillir les clients.

L'acompte et/ou le paiement du séjour restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

· En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût du séjour reste intégralement acquis aux propriétaires. Article 5 - annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, les propriétaires annulent le séjour, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils doivent en informer le client le plus rapidement possible par téléphone ou mail. Celui-ci sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article 6 - heure d'arrivée : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées ci-après Les chambre sont disponibles à partir de 14h00, et ce, jusqu'à de 20h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - heure de départ : Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11h30 heures. Après 12 heures, il vous sera facturé une nuitée supplémentaire.



Article 8 - règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Les consommations et les prestations supplémentaires non prévues seront à régler à la fin de séjour au propriétaire.

Le prix de la chambre est pour une nuitée qu'elle soit occupée (petit-déjeuner inclus).

Paiements acceptés : Wise, virement bancaire en euros, espèces.

Article 9 - taxe de séjour : La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public. Elle est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. La taxe de séjour est de 1,09 € par personne de plus de 18 ans et par nuit.

Article 10 - changement de Chambres : Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de même capacité ou de capacité supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 11 - capacité : 2 personnes maximum pour la chambre. La réservation est établie pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Art de vivre et utilisation des lieux : Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, « Un langage en commun» est un espace non-fumeur, il est strictement interdit de fumer dans la maison d'hôtes. Il est également demandé de ne pas manger dans les chambres.

Le client s'engage à respecter les consignes de savoir-vivre figurant dans le règlement intérieur disponible dans les chambres et dans les présentes CGV. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable.

Les enfants évoluant au sein de la propriété sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Les visiteurs extérieurs (parents, enfants, amis des clients résidents) ne pourront pas être accueillis au sein de la propriété.

Tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le propriétaire à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité, sans aucun remboursement, et après règlement des dépenses non encore acquittées.

Une connexion wifi est mise à votre disposition gratuitement. Cependant, le client demeure responsable de l'ensemble de ses téléchargements.

Article 13 - animaux : Les animaux ne sont pas admis au sein de notre propriété.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 14 - assurances : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

Article 15 - responsabilités: Les photographies présentées sur notre site ne sont pas contractuelles. Même si tous les meilleurs efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer notre chambre d'Hôtes donnent un aperçu aussi exact que possible des prestations proposées, des variations peuvent intervenir entre le moment de la réservation et le jour de la consommation du service. Les propriétaires ne sauraient être tenus pour responsables de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du client, notamment l'indisponibilité du réseau internet, impossibilité d'accès au site web, intrusion extérieure ou virus informatiques.

Toute réservation ou paiement qui seraient irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour un motif imputable au client entraînera l'annulation de la commande aux frais du client, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

Article 16 - informatique et libertés : Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. « Un langage en commun » s'engage à ne pas transmettre les informations que vous lui avez communiquées à d'autres sociétés ou organismes.

Article 17 - Les présentes Conditions générales de ventes sont régies par la loi française. Seul le Tribunal du ressort du lieu de la chambre d'hôtes objet de la location est compétent. Il est cependant rappelé que le recours



préalable à un mode de résolution amiable des différends est imposé suivant décret du 11 décembre 2019. Ainsi, une tentative de résolution amiable du différend doit être privilégiée.

Les présentes conditions générales de ventes sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de ventes sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.